

collège ainsi constitué est dévolu le gouvernement central et absolu de tous les diocèses catholiques de Russie, lui-même dépendant du ministre des cultes, par l'intermédiaire d'un chef subalterne, l'on pourra se faire une idée nette de ce qu'est devenue l'Eglise catholique de Russie. Je vous parlerai un peu plus loin du risque qu'elle court de succomber peut-être un jour à quelque longue et astucieuse cabale, du genre de celle qui a précipité dans le schisme l'Eglise grecque-unie de Russie ; pour le moment, je vais vous parler du comte Bloudoff, actuellement employé aux négociations pendantes avec le Saint-Siège, et qui, comme vous le savez bien, a été, sinon le premier auteur, au moins le principal instrument de cette déplorable défection.

Le succès qu'a obtenu cette infernale intrigue poursuivie pendant tant d'années, est devenu l'échelon capital des grandeurs subséquentes de M. Bloudoff, et le principal véhicule qui l'a fait parvenir jusqu'au point culminant de son ambition, le ministère de l'intérieur et des confessions étrangères. Dans cette situation, il maintenait et étendait même ses mesures oppressives de l'Eglise catholique, autant qu'il savait ou croyait au moins que cela pouvait plaire à son maître. Mais, chose étrange ! lorsqu'il eut remission pontificale au ministre actuel, M. Perof-ky, il changea tout à coup de langage, et se mit à contrôler avec une malveillance patente tout ce que son successeur continuait à entreprendre contre l'Eglise catholique, affectant de la protéger dans ses discours autant qu'il l'avait précédemment opprimée et persécutée par ses actes. Alors Skripitzine lui faisait méchamment observer que les mesures sur lesquelles tombait sa critique n'étaient que la conséquence logique, ou plutôt l'accomplissement intégral de celles que lui-même avait adoptées et prescrites à l'égard des catholiques, lorsqu'il tenait en main le gouvernail des confessions étrangères. Ces discussions, souvent fort animées, avaient fini par brouiller sérieusement l'ex-ministre et son successeur, et c'est peut-être à cette cause qu'est dû son envoi à Rome. M. Bloudoff est un météorologue des plus habiles ; l'entrevue de son maître avec le défunt pape, entrevue accompagnée de circonstances qui ont causé à Saint-Pétersbourg une sorte de stupéfaction aussi difficile à caractériser qu'à décrire, a été pour M. Bloudoff le signal d'un revirement de bord, très-artistiquement calculé, et qui n'a pas manqué son but, puisque, malgré le détestable rôle qu'il avait joué dans les affaires catholiques, et qui ne pouvait que le rendre désagréable à Rome, l'empereur a jeté les yeux sur lui pour négocier un concordat dont, pour ma part, je ne vois pas trop la possibilité et moins encore l'utilité ; car, lors même qu'il pourrait être conclu, il est de règle ici que l'on ne se tient pour lié par des transactions politiques que lorsque leur fidèle exécution est crue bonne à quelque chose, ou lorsque la puissance avec laquelle on a contracté est assez forte pour se faire respecter : hors ces deux cas, la *suprême volonté* devient la *suprême loi*.

Je vous ai dit plus haut que notre pauvre Eglise n'est pas, matériellement parlant, moins schématisée que l'Eglise gréco-russe. Pour démontrer la vérité de cette proposition, il suffit de jeter un regard, même rapide, sur son mode d'administration spirituelle. Le collège ecclésiastique exerce, par ordre et suivant le bon plaisir du souverain, la juridiction directe, centrale et universelle, sur tout l'épiscopat, quand il y en a un, comme actuellement, ou sur les chapitres investis, suivant les sacrés canons, *sede vacante*, de la juridiction épiscopale. Or, toutes les fois qu'un chapitre, se prévalant de son droit, a voulu élire librement un vicaire capitulaire, il est arrivé que son élection a été cassée, son élu écarté et remplacé par quelque autre ecclésiastique, qu'à raison de son dévouement on au moins de sa souplesse, le gouvernement jugeait à propos de revêtir de cette charge d'âmes. Un oukaze vient informer de ce choix le collège catholique, dont la compétence se borne à enregistrer et à transmettre ampliation de l'édit impérial au chapitre qu'il concerne, et à lui en prescrire la stricte exécution. Trois jours seulement sont accordés au collège pour s'acquitter de ces devoirs, et le moindre retard, et à plus forte raison une apparence de refus d'accepter et de transmettre cet oukaze, serait considéré et puni comme un acte de rébellion à la volonté d'un souverain dont le seul nom inspire la terreur.

Il ne semblait pas que l'on pût gianer encore sur le champ de dévastation qu'ont laissé derrière elles la suppression des monastères catholiques et la confiscation de leurs propriétés, dans les neuf provinces de l'empire russe démembrées de la Pologne. Et cependant le gouvernement vient encore, dans ces derniers temps, de supprimer soixante de ces monastères ! La marche que l'on suit pour motiver cette spoliation successive et incessante du sanctuaire, est peut-être moins sacrilège encore qu'elle n'est infâme. L'on a commencé par établir à l'égard des vocations religieuses, une législation qui rend à peu-près impossible l'admission au noviciat ; puis, à mesure que, par suite des décès survenus dans les monastères, ceux-ci se trouvent réduits à un moindre nombre de religieux, l'on en réunit deux ou même plusieurs, conformément aux canons de nos conciles (car on a soin de les étudier et de les appliquer à l'ordre monastique, lorsqu'il s'agit de le dépouiller) : Ainsi se consomme peu à peu l'extinction de toutes ces institutions fondées par la piété d'ancêtres catholiques et polonais, dont la prévoyance ne pouvait pas aller jusqu'à penser qu'un jour pourrait venir où les sacrifices que s'imposaient leurs familles pour la gloire de Dieu, pour l'utilité de leur Eglise et pour le salut de leurs âmes, traînent s'engloutir au vsc des persécuteurs de leur foi et de l'ennemi de leur patrie.

Je me réserve de vous informer dans une prochaine lettre d'autres entreprises machinées contre notre pauvre Eglise, et qui témoignent assez des intentions ultérieures du gouvernement russe contre son existence même dans l'empire. Je vous y ferai connaître quelques dispositions nouvelles déjà

prescrites par l'empereur, et je vous y dévoilerai les sinistres desins du gouvernement russe.

Veuillez agréer, etc.

P. B. P.

ÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE DANS LE DIOCÈSE DE TROYES.
A notre Vénérable Frère Jean-Marie, Evêque de Troyes.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Notre cœur a été pénétré de la joie la plus vive, quand Nous avons connu, par vos lettres pleines de soumission, avec quel zèle et quelle prudence vous travaillez de tout votre pouvoir à faire disparaître de votre diocèse la diversité des livres liturgiques qu'il observait autrefois. Notre consolation n'a pas été moins grande quand Nous avons appris que telles étaient les dispositions d'une grande partie du clergé de votre diocèse à l'égard de la liturgie romaine, que déjà il éprouvait un rare bonheur à faire usage du Missel, du Breviaire et du Rituel romain dans la célébration des saints mystères, la récitation de l'office divin, et l'exercice des autres fonctions du ministère sacerdotal. C'est pourquoi, appréciant votre zèle distingué pour une œuvre aussi importante, c'est avec justice que Nous Nous plaisons à l'exalter par les plus grands éloges, et Nous ne saurions trop louer en même temps l'excellente volonté de ce même clergé qui vous a prêté son concours. Vous comprendrez par le Rescrit de Notre sacrée Congrégation des Rits, annexé à ce Bref, avec quel empressement, accédant à vos demandes, Nous avons voulu accorder à votre clergé un indul plus étendu, afin que, conformément à Nos vœux et aux vôtres, tout votre diocèse adopte et suive la liturgie romaine, et que le clergé lui-même d'ailleurs si occupé du soin des âmes, soit moins souvent obligé à la récitation des longs offices de certaines fêtes, telles qu'elles se trouvent dans le Breviaire romain.

Continuez donc, Vénérable Frère, à remplir avec une vive ardeur et un zèle tout nouveau, les devoirs d'un bon pasteur, et soyez certains de la bienveillance particulière que vous-a vouée Notre cœur. Recevez-en le gage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons avec amour du plus intime de Notre âme, à vous, vénérable Frère, et au troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Marie-Majeure, le 7 janvier 1847,
De notre pontificat le premier.

PIE IX, PAPE.

BULLETIN.

Visite du Pape au mont Esquilin.—Curieux incident du passage de Christine à Aix.—Défection des sectes à Berlin.—Première église catholique à Marienwerder.—Suppression du collège de Varsovie.—Bigotisme protestant et charité catholique.—Don du vice-roi d'Egypte.

—Près d'une petite église élevée sur la pente du mont Esquilin, (Rome), en l'honneur des saints martyrs Vitus, Modeste et Crescenzin, une maison de retraite est ouverte aux enfants qui se préparent à faire leur première communion.

Il y a quelques jours, dit l'*Ami de la Religion*, un grand nombre d'entre eux y étaient réunis, quand le Pape est arrivé inopinément et, s'asseyant à la place occupée jusque-là par le directeur, a félicité son auditoire du bonheur qui se préparait pour lui.

—Souvenez-vous, leur a-t-il dit, de ce jour le plus beau entre tous ceux de votre vie, où la main de Dieu vous délivre du servage pour vous nourrir de ce qui n'est plus le pain fermenté de la terre."

—Puis il a ajouté :

—Pour qui priez-vous demain Jésus ? Et comme tous se sont écriés : " Pour Votre Sainteté. — Ah ! oui, s'est écrié Pie IX, priez pour moi, afin que Dieu qui m'a voulu pour Vicaire en ce monde, m'éclaire et fortifie de toute la vigueur de sa main toute-puissante et fasse de moi un digne instrument de sa gloire ; mais priez encore pour vos parents, pour l'Eglise, pour ses pasteurs, surtout pour ceux qui, dispersés dans les pays les plus lointains, portent la bonne nouvelle aux peuples infidèles et barbares ; priez pour les pécheurs obstinés qui vivent misérablement dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.

—Voyez combien est doux cet état de grâce et de vertu où vous vous trouvez aujourd'hui, purifiés et contents ! Efforcez-vous de le conserver pour avoir la paix et la tranquillité sur la terre, et puis, aller où cessent toute peine et toute douleur : au paradis."

Ici le curé ayant dit que les enfants venaient de faire une méditation à ce sujet :

—Que dis-je ? a repris le Pape, vous goûtez déjà le paradis : en possédant la faveur divine, vous êtes dans un paradis de grâce que vous-